



EPREUVE : B-SHORT « MEMORIAL JJ GADISSEUR »

VISA ASAF N° : 052

DATE : 27 et 28 juin 2026

ORGANISATEUR : Namur Racing Club Asbl

N° D'ENTREPRISE : 447 410 520

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Atelier communal – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombrefe

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

06/05/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
19/06/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
23/06/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
25/06/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%
23/06/2026	19h00	Attribution des numéros
	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
27/06/2026	10h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h00 10h30	Distribution du roadbook et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	16h00	Fermeture du secrétariat
	17h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
28/06/2026	07h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h30	Fermeture des VT complémentaires
	07h45	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08H15	Ouverture du parc de départ
	08h15	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.

TIMING DETAILLE

B-SHORT MEMORIAL JJ GADISSEUR 2026						
CH	SITUATION	SS-DISTANCE	LIAISON DISTANCE	TOTAL DISTANCE	TARGET TIME	voiture nr 1
0	PODIUM OUT					8H30
0A	ASSIST IN		1,100	1,100	3	8H33
0B	ASSIST OUT		1,150	2.250	15	8H48
CH1	FOSES LA VILLE		12,900	15.150	16	9H04
EC 1	ES 1 FOSSES LA VILLE	9,740		24.890	3	9H07
CHF 1A	TRC FOSSES LA VILLE				14	9h21
2	CROIX BRULEE		32,870	57.760	39	10h00
EC 2	ES 2 CROIX BRULEE	10,620		68.180	3	10h03
2A	REGROUP IN		7,950	76.330	28	10h31
	REGROUP PF	20,360	55,970	76,330	39	
2D	PODIUM OUT					11H10
2 ^E	ASSIST PNEUS IN		1,100	1,050	3	11H13
2F	ASSIST PNEUS OUT		1,150	1,150	30	11H33
3	FOSES LA VILLE		12,900	15,150	16	11H49
EC 3	ES 3 FOSSES LA VILLE	9,740			3	11H52
CHF 3A	TRC FOSSES LA VILLE				14	12H06
4	CROIX BRULEE		32,870	32,870	39	12H45
EC 4	ES 4 CROIX BRULEE	10,620			3	12H48
4A	REGROUP IN		7,950	18,570	35	13H23
	REGROUP PF	20,360	55,970		37	
4D	PODIUM OUT					14H00
4 ^E	ASSIST IN		1,100	1,100	3	14H03
4F	ASSIST OUT		1,150	1,150	30	14H33
5	FOSES LA VILLE		12,900	15,150	16	14H49
EC 5	ES 5 FOSSES LA VILLE	9,740			3	14H52
CHF 5A	TRC FOSSES LA VILLE				14	15H06
6	CROIX BRULEE		32,870	32,870	39	15h45
EC 6	ES 6 CROIX BRULEE	10,620			3	15H48
6A	REGROUP IN		7,950	18,570	35	16H23
	REGROUP PF	20,360	55,970		27	
6D	PODIUM OUT					16H50
6E	ASSIST IN		1,100	1,100	3	16H53
6F	ASSIST OUT		1,150	1,150	30	17H23
7	FOSES LA VILLE		12,900	15,150	16	17H39
EC 7	ES 7 FOSSES LA VILLE	9,740			3	17H42
CHF 7A	TRC FOSSES LA VILLE				14	17H56

8	CROIX BRULEE		32,870	32,870	39	18H35
EC 8	ES 2 CROIX BRULEE	10,620			3	18H38
8A	PARC FERME FINAL		7.950		35	19H23
		20,360	55,970	76,330		
	LONGUEUR TOTALE	81,440	223,880	305,320		

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Namur Racing Club organise, les 27 et 28 juin 2026 la 6ème édition du B-Short « JJ Gadisseur ». Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course : LEMINCE Pascal Lic ASAF n°868
- Directeur de course adjoint Principas : PARIS Pierre-Edouard Lic ASAF n°551
- Directeur de course adjoint : FRANKENNE Jennifer Lic ASAF n°416
- Directeur de Course adjoint : LIEMANS Katia Lic ASAF n°902
- Directeur de la sécurité : PUISSANT Jean-Claude Lic ASAF n°957
- Directeur de la sécurité Adjoint Principal : VIGNAUX Thierry Lic ASAF n°554
- Directeur de la sécurité Adjoint : GILBERT Georges Lic ASAF n°973
- Secrétaire du meeting : Renard Mathilde Lic ASAF n°445
- Secrétaire adjointe du meeting : Catoul Marie Luce Lic ASAF n°964
- Responsable du Parcours : Gilbert Georges Lic ASAF n°973

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**
Président : VANDERLIN Pierre Lic ASAF n°113
Membre : WALBRECQ Laurent Lic ASAF n°022
- **Collège des Commissaires Techniques**
Président : LIBOIS Didier Lic ASAF n°863
Membres : DAELS Didier Lic ASAF n°944
BERNARD Falone Lic ASAF n°862
BERNARD Alain Lic ASAF n°965
DENEUFBOURG Pascal Lic ASAF n°235
DENEUFBOURG Patrick Lic ASAF n°226
Secrétaire : GEERTS Elodie Lic ASAF n°921
LIBOIS Emilie Lic ASAF n°90139
- **Inspecteur "Sécurité" : GREUSE Daniel Lic ASAF n°209**

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents : VILLEVAL Marylène Lic ASAF n°805
PREVOT Martine Lic ASAF n°988
- Responsables des EC
EC 1 : MODAVE Louis Lic ASAF n°653
EC 2 : DEMARCHE Christophe Lic ASAF n°998
- Chefs de Sécurité des EC
EC 1 : MODAVE Christophe Lic CAS n°20053
EC 2 : GOBEAUX Frédéric Lic CAS n°22206

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : AMBU RESCUE Nombre : 3

Identité et attributions des juges de faits :

GILBERT Georges, CATOUL Marie Luce, BAR Yves, LIEMANS Katia, LEMINCE Pascal, PUISSANT Jean Claude.

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	B Short	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	NON	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	NON	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	110	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	20	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère.**

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalté	% Non revêtu
EC 1	9kms740	Show	90.86%	9.14%
EC 2	10kms620	Ligne	100%	

Total : 305kms320, dont 81Kms440 d'ES, comprenant 1.14% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les concurrents des autres Divisions

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétées sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère, si épreuve OPEN), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE91 3630 4653 4576 Intitulé : NAMUR RACING CLUB ASBL
Communication : BS GADISSEUR 2026 EQUIPAGE .../..... DIV CLASSE

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9	Droit J-5 (+20%)	*Droit J-3 (+30%)
D1-D2-D3	280 €	336 €	364 €
D4	310 €	372 €	403 €
D PH'S (Classic/SR)	280 €	336 €	364 €
D Histo-Démo	230 €	276 €	299 €

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25 % (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	27/06/2026
LOCALISATION	Chapiteau – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 10h00 à 15H00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	Parking – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
DATE	27/06/2026
HEURES	10h30 à 17h00

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Parking – rue de la Basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
DATE	28/06/2026
HEURES	7h00 à 7h30

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Garage – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
--------------	--

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Parking devant le chapiteau – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
--------------	---

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	27 juin 2026
HEURES	10h00 à 19h00

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	1 x par boucle
EMPLACEMENT	Station Gadisseur Esso – chee de Nivelles – 5140 Sombreffe

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Zoning industriel – 5140 Sombreffe
--------------	------------------------------------

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Parking – rue de la Basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
--------------	---

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Parking – rue de la Basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
--------------	---

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Chapiteau – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe
---------------------------------	---

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 1^{er} Equipage NRC Div. PH/SR
 - 1^{er} Equipage NRC Div. Ph Classic
 - 1^{er} Equipage NRC Div. 4
 - 1^{er} Equipage NRC Div. 1.2.3
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - 3 Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - 3 Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - 3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 26.06.2026 à 18 heures
- LIEMANS Katia 0478/49.34.72
- Catoul Marie Luce 0475/92.64.27
- A partir du 27.06.2026 à 9h heures : Liemans Katia 0478/49.34.72 ou Catoul Marie-Luce 0475/92.64.27

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels"

Chapiteau – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe

Affichage et publications "virtuels" :



Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes – Chapiteau – rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe aux prix de 6€
- C) Restauration au chapiteau rue de la basse Sambre 30-32 – 5140 Sombreffe

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : Liegeois Prénom : Jules pour la CSAP Namur Lic. N° 937, en date du 04/05/2026

Nom : Limbourg Prénom : Eddy, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 311, en date du 05/05/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : Greuse Prénom : Daniel, Inspecteur-Sécurité, Lic. N°209, en date du 25.03.2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.